

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 septembre 2026

DC.2026.133

Date de convocation : 18 septembre 2026

Délégués en exercice : 33	Présents : 31	Votants : 32
---------------------------	---------------	--------------

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre à 18 heures 30, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Salle des Fêtes du Roiset, Rue du stade, 56420 GUÉHENNO, en session ordinaire, sur convocation de M. Benoît ROLLAND, Président.

PRÉSENTS : Mme CAROLE AMIOT-BOTUHA, Mme Martine AUDIC, M. Philippe AUDO, Mme Nolwenn BAUCHE-GAUAUD, Mme Chantal BIHOES, M. Pierre BOUEDO, Mme Isabelle BREHELIN, Philippe CADORET, M. Ghislain CANTE, Mme Isabelle GICQUELLO, M. Pierre GUEGAN, M. Stéphane HAMON, M. DAVID JEHANNO, M. Hugues JEHANNO, M. Yvon LE CALLONEC, M. Serge LE FORESTIER, Mme Amélie LE HENANFF, M. Yves-Marie LE POULICHET, Mme Christelle LIDURIN, Mme Catherine LORGEUX, Mme Viviane OLIVEUX, Mme Leslie OLIVEUX, M. Jean-Marc ONNO, Mme Marie-Pierre PICAUT, Mme SANDRA PINET, M. Jean-Pierre RIQUELME, M. Guénaël ROBIN, M. Benoît ROLLAND, M. Frédéric ROSELIER, M. Pascal ROSELIER, M. Éric VOURCH

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : Mme Marie-Christine TALMONT donne pouvoir à M. Pascal ROSELIER

ABSENTS EXCUSÉS : M. Christophe DANO

Secrétaire de séance : Mme Nolwenn BAUCHE-GAUAUD

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) des Déchets

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2224-17-1 et D. 2224-1 et suivants,

VU le rapport du Vice-président,

VU le rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2025, annexé à la présente délibération,

Considérant que, dans le cadre de l'exercice de la compétence de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, le Président de Centre Morbihan Communauté présente chaque année au Conseil communautaire un rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés,

Considérant que l'objectif de ce rapport annuel est de rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet, ainsi que de permettre l'information des usagers sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité de service et, ce faisant, favoriser

la prise de conscience des enjeux de la prévention, du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets,

Considérant que ce rapport sera ensuite transmis aux maires des douze communes du territoire, pour présentation à leurs conseils municipaux, en application des dispositions de l'article D. 2224-3 du Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- D'APPROUVER le rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, tel qu'annexé à la présente délibération,
- DE PRECISER que ledit rapport sera transmis aux maires des douze communes du territoire pour présentation en conseil municipal, et publié sur le site internet de Centre Morbihan Communauté,
- D'AUTORISER M. le Président et le Vice-Président en charge de la gestion et la prévention des déchets à signer tout document se rapportant au dossier.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour : 32	Contre : 0	Abstention : 0	Non votant : 0
-----------	------------	----------------	----------------

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité
et publication électronique le : 29/09/2026

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président,
Benoît ROLLAND

